

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
S.I.V.S BRETX – MENVILLE - SAINT PAUL SUR SAVE**

L'an deux mille vingt et deux le 15 septembre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Bretx, sous la présidence de Mme Michelle BOURGES.

Date de convocation : le 09 septembre 2022

Délégués présents : Mme Michelle BOURGES (titulaire), Mme Emmanuelle BORNAREL (titulaire), Mme Sophie TRILLES (titulaire), Mme Nicole VIGUERIE (titulaire), Mr Claude MALLET (titulaire).

Secrétaire : Mme Nicole VIGUERIE

**Délibération n° 2022-09-01**

**VALIDATION TARIFS ALAE ET RESTAURATION**

Vu la proposition en date du 30/08/2022 par laquelle Mme la Présidente expose une évolution de la grille tarifaire actuelle Alae et Restauration :

- En créant deux nouvelles tranches et en modifiant les six tranches actuelles, afin de mieux correspondre aux tranches actuelles relevées par la CAF,
- En modifiant les tarifs Alae et Restauration,
- En mettant en place l'aide sociale de l'Etat.

Ces tarifs seront à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

La grille tarifaire Annexe 2 remplace et annule la grille tarifaire présente sur l'Annexe 2 du Règlement Intérieur des Accueils Périscolaires.

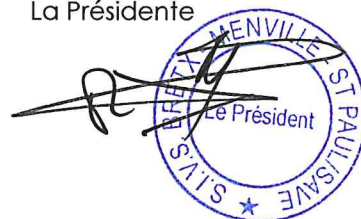
Document ci-joint.

Les dispositions de la présente délibération tarifaire entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical valide à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire qui sera mise à jour sur le Règlement Intérieur des Accueils Périscolaires.

Ainsi fait et délibéré,  
les jours, mois et an que dessus, ont  
signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente



**Acte rendu exécutoire en application des décisions de l'article  
L 2131.1 du C.G.C.T.**

Après :

- Envoi en Préfecture le : 22 septembre 2022
- Affichage du 22 septembre au 29 septembre 2022
- Publication au recueil des actes administratifs du S.I.V.S

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**BRETX MENVILLE ST PAUL SUR SAVE**

ALLÉE DE L'ÉGLISE, ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE, 31530 BRETX

**TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2022**

**ANNEXE 2 du Règlement Intérieur des Accueils Périscolaires.**

Annule et remplace les précédentes versions.

	T1 0<QF<500	T2 501<QF<800	T3 801<QF<1000	T4 1001<QF<1200	T5 1201<QF<1500	T6 1501<QF<1800	T7 1801<QF<2200	T8 QF>2201
ALAE MATIN	0.55€	1.60€	1.70€	1.85€	1.95€	2.15€	2.65€	3.20€
ALAE 15mn – TRANSFERT BUS	0.10€	0.15€	0.15€	0.20€	0.20€	0.25€	0.30€	0.35€
ALAE MIDI – AIC	0.25€	0.50€	0.55€	0.60€	0.65€	0.70€	0.75€	0.80€
ALAE MERCREDI MIDI	1.00€	1.50€	2.00€	2.50€	2.75€	3.00€	3.50€	4.00€
REPAS CANTINE	0.50€ (3-25€)	0.75€ (3-30€)	1.00€ (3-35€)	3.45€	3.55€	3.65€	3.75€	3.85€
ALAE 15mn – TRANSFERT BUS	0.10€	0.15€	0.15€	0.20€	0.20€	0.25€	0.30€	0.35€
ALAE SOIR	0.60€	1.70€	1.75€	1.90€	1.95€	2.30€	2.85€	3.35€

REPAS DE SECOURS	5.00€
------------------	-------

RETARD	
Après fermeture ALAE	18H45-19H 5.00€
	19H01-19H15 10.00€
Et pour tout ¼ heure entamé	5.00€